

Rapport du Président

Commission Permanente du
mardi 18 octobre 2011

Service instructeur
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2011-10-6-5

Service consulté

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES
C414 C214 C114
APPROBATION DES OPERATIONS 2011 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT
SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2011 (4 500 000 €), il vous est proposé d'approuver un nouveau programme de travaux pour un montant total de 20 000 € TTC et de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage. Il vous est également proposé d'approuver quatre nouvelles opérations subventionnables pour un montant total de subventions de 140 350 € en aménagement de rivières.

1. Aménagement de Rivières 2011 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe 1)

Programme C414 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 500 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2011 (rapport au Conseil Général N° CG-2010-4-6-1), un nouveau programme de travaux est présenté par un syndicat mixte de rivière. Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de 20 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SM Largue	20 000 € TTC
TOTAL	20 000 € TTC

Pour information, la liste des deux opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage délégué au Département est consultable en Annexe 1.

Compte tenu des programmes de travaux des autres syndicats approuvés lors de la séance de la Commission Permanente du 15/04/2011 s'élevant au total à 4 437 360 € TTC, le taux de programmation atteint 99 %.

Ces travaux réalisés pour le compte de tiers font l'objet d'une recette auprès de la collectivité qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à 10 000 €.

Le coût prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 10 000 €.

Conformément à la décision prise par le Conseil Général dans le cadre du BP 2010 (rapport au Conseil Général N° CG-2009-5-6-1), la convention de mandat prévoit le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage au démarrage du programme de travaux et le versement du solde sur présentation des factures justificatives.

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

2. Aménagement de Rivières 2011 – Travaux à subventionner (Annexe 2)

Programme C214 Nature 20414, 2042 et 20415

Lors du budget primitif 2011 (rapport au Conseil Général N° CG-2010-4-6-1), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 600 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé de programmer 4 nouveaux dossiers présentés en annexe 2 pour un montant total de subvention de 140 350,00 €.

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité du Département en matière d'aménagement de rivières. Il s'agit :

- de travaux d'aménagement et de renaturation des berges et des ouvrages du Dollerbaechlein (ARC 11183) ;
- de l'aménagement des berges de l'Ill à MULHOUSE par le Syndicat Mixte de l'Ill (ARC11184) ;
- d'un aménagement hydraulique pour la gestion des ruissellements viticoles à SIGOLSHEIM (ARC 11185) ;
- de la renaturation d'un étang à SAUSHEIM (ARC 11186).

L'autorisation de programme 2011 s'élevant à 600 000 € et la Commission Permanente du 15/04/2011 ayant déjà programmé 107 800 €, le taux de programmation est de 41 %.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2011 en aménagement de rivières le programme exposé dans le rapport, pour un montant de 20 000 € TTC, d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, imputation 0-4541-01-4541101-009 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;
- d'approuver et de programmer les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe 2, pour un montant de subvention de 140 350,00 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés sur le Programme C214 chapitre 204 Fonction 61 Nature 20414, 2042 ou 20415 selon le bénéficiaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER

Passage en CP	Programme d'intervention
18/10/2011	Programme rivières

**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2009	4 500 000.00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	4 437 360.00 €
2 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	20 000.00 €
Avancement du programme 2011	99%

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SMARL (Largue)	20 000 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel		
Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
BRETTEN: Mise en place d'un seuil	SMARL (Largue)	5 000.00 € TTC
CHAVANNES SUR L'ETANG : Franchissabilité du seuil du lavoir	SMARL (Largue)	15 000.00 € TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2011

Aménagements de rivières PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11183	DOLLERBAECHLEIN Programme de restauration du Dollerbaechlein - tranche 1 (2011-2012)	77 000,00	60%	46 200,00
ARC11184	SYNDICAT MIXTE DE L'ILL Aménagement des berges de l'Ill à MULHOUSE	105 000,00	70%	73 500,00
ARC11185	SIGOLSHEIM Aménagement hydraulique en amont du dessableur de la chapelle Sainte Anne	10 619,00	40%	4 250,00
ARC11186	AAPPMA ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE SAUSHEIM Renaturation de la gravière de SAUSHEIM	40 970,00	40%	16 400,00
			Total	140 350,00